Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET**


**Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche**

Service de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
Sous-Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Bureau des Formations de l'Enseignement Supérieur
1 ter avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP

*Suivi par : Marie AZEMA*
*tél. : 01.49.55.45.21*
*fax : 01.49.55.50.68*


**NOTE DE SERVICE**

**DGER/SDESR/N2013-2144**

**Date: 13 novembre 2013**

Date de mise en application : **immédiate**

Date limite de réponse : 20 décembre 2013

Nombre d'annexe : 1 (2 pages)

Le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
à
Destinataires in fine

**Objet :** Consultation des équipes pédagogiques sur le projet de référentiels de certification et de formation du brevet de technicien supérieur agricole option « Analyse et conduite de systèmes d'exploitation » - domaine professionnel.

**Bases juridiques :**
D 811-137 à D 811-143 du code rural et de la pêche maritime
Arrêté du 16 juin 1998 portant création et fixant les conditions de délivrance du BTSA option « Analyse et conduite de systèmes d'exploitation »

**Mots-clés :** BTSA Analyse et conduite de systèmes d'exploitation – Accompagnement – ACSE

| **Destinataires** | |
|---|---|
| **Pour exécution** | **Pour information** |
| – Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)<br>– Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF)<br>– Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA)<br>– Inspection de l'enseignement agricole<br>– Unions nationales fédératives d'établissements privés | – Administration centrale<br>– Organisations syndicales de l'enseignement agricole<br>– Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole |

Dans le cadre de la mise en œuvre des principes de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, la rénovation du brevet de technicien supérieur agricole – BTSA – option « Analyse et conduite de systèmes d'exploitation » est mise en œuvre pour la rentrée 2014.

Le projet de rénovation est engagé sur les principes suivants :

- Conçu comme une voie de formation supérieure courte, le brevet de technicien supérieur agricole occupe une place privilégiée dans l'offre de formation post-baccalauréat, donnant accès à l'insertion professionnelle et la poursuite d'études vers la licence professionnelle, vers les grandes écoles … ;

- L'introduction d'un nouveau module « accompagnement au projet personnel et professionnel » (M11) permet à l'élève de faire le bilan de l'évolution de son projet et d'argumenter les choix envisagés pour son avenir professionnel ;

- La présentation de la formation sous forme de domaines constitués de modules auxquels correspondent des compétences attendues ;

- Une harmonisation de l'horaire « élève » à 30 heures/semaine pour toutes les options du BTSA sur la base de 58 semaines.

Une nouvelle méthodologie d'écriture des diplômes a été élaborée en collaboration avec les Délégués régionaux d'ingénierie de formation (DRIF) et l'Inspection de l'enseignement agricole sur la base du principe suivant : le BTSA est repensé en termes de référentiel de certification définissant les capacités du technicien supérieur. Ce dispositif nécessite en amont l'élaboration d'un référentiel professionnel décrivant les activités et les situations professionnelles significatives. De ces deux référentiels, découle le référentiel de formation lui-même traduit en modules et en objectifs pédagogiques.

Les modules du tronc commun (M41, M42 et M11) ont déjà fait l'objet d'une précédente consultation (Note de service DGER/SDESR/N2009-2007 du 21 janvier 2009).

La partie « domaine professionnel » du **référentiel de certification** et du **référentiel de formation** sont mis présentement en consultation du **18 novembre 2013 au 20 décembre 2013** avant leur passage auprès des instances représentatives de l'enseignement agricole (CNS, CPC, CTEA, CNEA et CNESERAAV)[1] pour avis. Ils sont accessibles sur le site Chlorofil, à l'adresse suivante : http://www.chlorofil.fr/diplomes-et-referentiels/formations-et-diplomes/btsa/analyse-et-conduite-de-systemes-dexploitation.html

Les suggestions et remarques devront être transmises à l'aide du formulaire en annexe :

 soit par courrier postal à l'adresse suivante :
Direction générale de l'enseignement et de la recherche
sous-direction ESR-BFES
1ter, avenue de Lowendal
75700 Paris 07 SP
 soit par courrier électronique à l'adresse suivante : btsaconsultations@agriculture.gouv.fr

Pour information, le **référentiel professionnel du BTSA ACSE** qui a été présenté à la CNS Aménagement du 25 juin 2013 est également accessible sur le site Chlorofil à l'adresse suivante : http://www.chlorofil.fr/diplomes-et-referentiels/formations-et-diplomes/btsa/analyse-et-conduite-de-systemes-dexploitation.html

La consultation des équipes pédagogiques et des instances sera suivie d'une phase d'information, lors d'une session d'accompagnement, prévue en mai 2014 (note de service ultérieure), avant la sortie des textes réglementaires.

Le sous-directeur
de l'enseignement supérieur et de la recherche
Signé : Jérôme COPPALLE

[1]CNS : Commission nationale spécialisée
CPC : Commission professionnelle consultative
CTEA : Comité technique national de l'enseignement agricole
CNEA : Conseil national de l'enseignement agricole
CNESERAAV : Conseil national de l'enseignement supérieur agricole, agroalimentaire et vétérinaire

**Direction générale de l'enseignement et de la recherche**
Sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche
Bureau des formations de l'enseignement supérieur

**ANNEXE**

**CONSULTATION SUR LE PROJET DE REFERENTIEL DE CERTIFICATION ET DE FORMATION**
Brevet de technicien supérieur agricole option «Analyse et conduite de systèmes d'exploitation»

| | |
|---|---|
| NOM - PRENOM : | REGION : |
| *Merci de cocher la case correspondante* | ☐ ENSEIGNANT ☐ ELEVE ☐ PARENT D'ELEVE |
| | ☐ DIRECTION D ETABLISSEMENT |
| | ☐ BRANCHE PROFESSIONNELLE |
| | ☐ AUTRES (Préciser) |
| REPONSE REDIGEE INDIVIDUELLEMENT | ☐ OUI ☐ NON |
| REPONSE REDIGEE COLLECTIVEMENT | NOM de l'Établissement ou de l'association : |
| DATE : | SIGNATURE (S): |

Pour une bonne utilisation de vos remarques, merci d'organiser votre réponse à partir du plan ci-dessous, en faisant clairement ressortir vos propositions

| **OBSERVATIONS PORTANT SUR L'ENSEMBLE DU PROJET** |
|---|
| Architecture : |
| Organisation : |
| Référentiel de certification : |
| |

**A retourner pour le 20 décembre 2013**
par courrier postal à DGER/SDESR/BFES 1ter avenue de Lowendal 75700 Paris 07 SP
ou par courrier électronique à btsaconsultations@agriculture.gouv.fr

| **OBSERVATIONS OU SUGGESTIONS PORTANT SUR LES MODULES** |
|---|
| **Intitulé du module :** |
| Sur les objectifs : |
| Sur le contenu : |
| Sur le volume horaire : |
| Sur les modalités pédagogiques : |

| **OBSERVATIONS SUR LA PLURIDISCIPLINARITE OU LES STAGES** |
|---|
| |

**A retourner pour le 20 décembre 2013**
par courrier postal à DGER/SDESR/BFES 1ter avenue de Lowendal 75700 Paris 07 SP
ou par courrier électronique à btsaconsultations@agriculture.gouv.fr